

Compte rendu de la séance du 19 mai 2016

Délibérations du conseil:

Travaux loyer communal 37 route des Pyrennes

Madame le Maire informe que dans le cadre des économies d'énergies, il serait souhaitable que le chauffage du loyer communal situé 37 rte des Pyrénées soit changé pour permettre d'améliorer la classe énergétique de ce bâtiment.

Un diagnostic thermique a été réalisé dans le cadre d'un projet de dépôt de subvention. Il est proposé de mettre un chauffage au gaz de ville à la place de l'électrique existant.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet et donne pouvoir à Mme le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires pour réaliser les travaux et déposer le dossier de subvention.

Contrat entretien annuel matériel campanaires, paratonnerre

Mme le Maire informe que des devis comparatifs ont été réalisés pour l'entretien annuel du matériel campanaire et du paratonnerre. Il s'avère que le moins disant est la société BODET.

Elle demande au Conseil Municipal son accord pour signer une convention d'entretien avec cette société et de mettre fin au partenariat avec la société LAUMALLIE;

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Avis sur le nom de la nouvelle région

Mme le Maire informe le conseil municipal que celui-ci a reçu un courrier de la Présidente de la Nouvelle Région.

Celui-ci demande aux communes leur avis sur le nom de la Nouvelle Région.

Après avoir entendu les 5 propositions le conseil Municipal propose :

choix n°1 **Pyrénées-Méditerranée**

choix n°2 Languedoc-Pyrénées

Travaux d'entretien forêt communale

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien dans la forêt communale. Cela se traduit par des dégagements mécaniques et manuels de plantations, ouverture de cloisonnement.

Les travaux seraient réalisés par l'ONF pour un montant de 1917.53€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Refection chemin du moulin

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rénover le chemin du moulin et son prolongement le long du canal. Cette opération avait été actée lors du vote du budget.

Il convient de lancer la consultation des entreprises afin de réaliser ces travaux.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal:

- décide de lancer l'opération de refection du chemin du moulin et de son prolongement.
- donne pouvoir à Mme le Maire de signer l'ensemble des documents pour mener à bien cette opération et notamment les marchés de travaux auprès des entreprises retenues.

Cloture mitoyenne cour hangar communal / lagaillarde

Mme le Maire informe le conseil municipal que Mr et Mme LAGAILLARDE souhaiteraient que la clotûre de la cour du hangar communal mitoyenne avec leur propriété soit refaite. En effet cette clotûre est très ancienne, le grillage laisse passer les poules appartenant a Mme LAGAILLARDE, des ronces ont poussé...Elle est en très mauvais état.

Mr et Mme LAGAILLARDE sont d'accord pour payer la moitié de la facture moins la TVA puisqu'elle est récupérable par la commune.Plusieurs devis sont en cours.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve ces travaux et donne pouvoir a Mme le Maire pour choisir l'entreprise qui conviendra le mieux